

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande - NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
147.16 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...

Les chevaux revenant sur l'hippodrome — point d'arrivée — mais sur les pistes en vrai, rapport à la saison des courses et des concours hippiques.

Le cheval, c'est une belle conquête de l'homme (après la femme) revenant en vedette. Question de mode, diront les uns. Question de service, diront les autres... Qu'importe les raisons ; y a-t-il que les résultats qui comptent : le cheval venant de remporter une grande victoire ! Et point une victoire à la Pie-russe, puisque l'étant aussi nombreux et pus en forme que jamais.

Ca a été une lutte de longue haleine, entre le moteur à piston et le moteur à crotin. Dans notre jeune âge, on parlait déjà de la terrible concurrence qu'allait lui faire le « cheval-vapeur ».

Comme de juste, au siècle de la vitesse, ces pauvres quadrupèdes pouvaient point rivaliser avec les autos-cars, les bolides aéro-dynamiques, qui tapent le 100 ou le 140 à long des routes. Mais l'avant triomphé sur d'autres terrains — ça serait y que sur les champs de courses, où que ses amateurs et admirateurs sont point prêt de disparaître ; ou encore sur les champs de bataille, dans la lutte de mouvement, où que l'en pouvant les égaler. A preuve, que l'armée moderne réorganise sa cavalerie activement.

C'est dans les grands villes, qu'on avait vu, en premier, le remplacement des chevaux de trait, par des autos-gamions — pus souples et moins coûteux, à ce qu'on croyait. An'hui, combien d'industriels, de commerçants, de grosses maisons de livraisons, ou d'emménagements, qui revenant sur leur erreur, qui troquent leur traction mécanique contre nos bons chevaux de trait, gros ou légers. Et ils y trouvent leur avantage ! N'a-t-on point perfectionné le matériel de traction hippomobile, avec les roues pneumatiques (invention moutonnière pépère), les roulements à billes, les amortisseurs entre la volée et les traits, tout sortes de systèmes qui réduisent les efforts de l'attelage de 50 %, qui ménageant les bêtes et conducteurs.

Et c'est retour qu'un cheval se faisant point seulement à Paris et dans nos grands centres, mais encore en Angleterre, en Allemagne et jusqu'à les Etats-Unis d'Amérique — paradis des automobiles !

Dans c'te jolte ciel pour l'élevage chevalin, y a-t-il point encore des nuages. Par suite du manque de main-d'œuvre, on cite des grandes fermes et même des petits exploitants, qui sont obligés d'abandonner leurs attelages, pour les remplacer par des tracteurs...

Et pis, c'est loi de 40 heures — cinq journées de travail par semaine — allant-elle point porter tout, un rude coup à l'avenir du cheval d'attelage, rapport que le gamion mangeant point de paille quand c'est qui reste à l'écurie.

Le duel étant point terminé... Après la lutte contre le moteur, le cheval triomphera-t-il de l'homme ?

maître Jeannot

Le Congrès Syndical Paysan

Comme suite à la publication des résolutions et pour compléter l'intéressant article de notre Président, M. de Camiran, qui accompagnait une délégation de notre Syndicat au Congrès de Caen, nous sommes heureux de publier le compte rendu ci-dessous, de cette belle manifestation, qui marquera le point de départ d'une phase nouvelle d'activité, pour le Syndicalisme agricole.

A la Maison du Paysan de Caen, les Normands accueillent les premiers délégués de la France entière pour participer au Congrès Syndical Paysan. Le Congrès doit s'ouvrir dans la salle d'honneur du vieux hôtel d'Escoville. Il faut laisser aux délégués le temps d'arriver. Le mauvais temps a retardé les travaux. Beaucoup ne pourront partir qu'à la dernière limite. Mais, dès le mercredi matin, les Congressistes sont fort nombreux et six cents d'entre eux emplissent la grande salle de cinéma, plus vaste, qu'on a dû préférer à l'hôtel d'Escoville.

M. Michel Dalle, fermier du Pas-de-Calais, ouvre le Congrès et donne la parole à M. Pierre Halle, qui dresse un bilan vivant, étayé de chiffres et de statistiques, de la situation actuelle de la paysannerie. La salle suit, avec une attention qui ne se dément pas, cet exposé qui résume, avec une souveraine clarté, des données souvent ardues. M. Rouilly prend la parole ensuite. Son étude sur les résultats de l'exploitation agricole, tels qu'ils ressortent de l'examen des comptabilités, éveille de profonds échos chez ce public de cultivateurs qui connaît la valeur des chiffres.

M. Guilbert, ouvrier agricole, vice-président de l'Union Régionale du Calvados, succède à M. Rouilly. C'est un solide Normand, blond, bien découplé, dont l'éloquence énergique et simple soulève l'enthousiasme des Congressistes. Guilbert apporte non seulement des idées, des chiffres (700 ouvriers agricoles du Calvados, groupés en 65 sections militent aux côtés de leurs patrons dans les syndicats), mais un témoignage vivant sur ce que peut être une collaboration qui ne se paye pas de beaux discours ni de belles formules, mais se réalise chaque jour dans le travail et dans l'action.

La salle s'est encore emplie davantage l'après-midi. Les Congressistes se sont retrouvés, ont fait connaissance. Devant cette foule fraternelle, consciente de son unité, M. Rémy Goussault définit le fait paysan et dégage de son analyse de la vie du paysan les principes directeurs d'un vrai syndicalisme. Ce tableau de leur vie éveille de nombreux échos chez les paysans qui l'écoutent. M. Goussault interrompt par les Congressistes. L'un appuie une thèse de M. Goussault d'un exemple emprunté à sa région, un autre confirme une idée qu'applique déjà le syndicat qui l'a délégué.

Tout à tour MM. Leroy, Bacheur, Salleron, Jacq, de Blois viennent dire ce qu'est, ce que doit être la coopération agricole, comment prévenir et régler les conflits dans le cadre du syndicalisme paysan, les méthodes qui doivent présider à la formation d'élites paysannes et syndicales. Quand, en fin de journée, après des heures d'études et de travaux auxquels les Congressistes ne cessent point de participer, on vient au rapport de M. Salleron sur les allocations familiales.

Un clair soleil brille sur Caen, le matin de l'Ascension. De toute la Normandie, mêlés aux derniers délégués ou journalistes, les paysans arrivent à Caen. La salle du cinéma Majestic est noire de monde. Des grappes de jeunes gens trouvent une place sur les côtés, dans les couloirs, au balcon. Il est impossible à ceux qui ne se seraient pas réveillés à temps, d'entrer seulement dans la salle. Mais chacun est là. Après les exposés de MM. Parrel et Estrangin, sur l'exode rural et sur l'institution de la « Propriété paysanne héréditaire », M. Jacques Le Roy Ladurie expose la place que doit avoir, que doit conquérir le syndicalisme agricole dans la Nation. Soutenu par les délégués et leurs frères paysans de Normandie, il s'élève contre le libéralisme économique et contre les conséquences du marxisme oppres-

Les nombreux journalistes présents s'enthousiasment de la profondeur et de la vigueur des réactions de cet auditoire paysan. Aucune question, si ardue soit-elle, ne le laisse indifférent et, quand il s'agit de défendre le patrimoine matériel et spirituel qu'incarne la Paysannerie Française, il sent sa force et sait l'exprimer.

Un banquet de 1.100 convits couronne cette triomphale manifestation. Un immense hall accueille les Congressistes qui viennent goûter aux mets normands, les tripes, la tour-goule et la fallue, arrosés de cidre et de Calvados. La joie de ces journées à la fois constructives et critiques éclaire tous les visages. Des chants bretons, provençaux, flamands alternent et apaisent un instant la rumeur de cet immense repas. Pour qui peut considérer la salle, le spectacle est étonnant de ces visages si différents et si semblables qui prennent conscience, en cet instant, de leur profonde unité et de leur force irrésistible. Les délégués se succèdent au microphone pour apporter le salut des masses paysannes de la France entière, qu'ils représentent ici. On acclame, tour à tour, les ouvriers agricoles, les fermiers, les exploitants de toutes les régions : bretons ou veste courte, normands, dauphinois, provençaux, picards, etc...

Mais l'instant le plus émouvant, peut-être, de cette cérémonie, c'est lorsque le président, M. de Guébriant, procède à un vaste recensement des forces que groupe l'Union Nationale des Syndicats Agricoles. Une impression de formidable puissance se dégage des acclamations que répètent les verrières et qui saluent, par exemple, les 556 syndicats et les 43.000 syndiqués du Finistère, les 180.000 syndiqués d'Alsace-Lorraine, ou les 200.000 syndiqués du Sud-Est. L'enthousiasme va croissant, la foule des Congressistes, d'un seul élan, se lève et, dans ses cris et ses applaudissements, c'est la France paysanne toute entière qu'elle acclame et dont elle crie à la Nation la grandeur et la force.

Il faut enfin se séparer. Aux accents graves d'une « Marseillaise » unanime, la foule s'écoule, se sépare, reprend les mille et mille chemins qui l'ont menée jusqu'ici. Le Congrès Syndical Paysan est achevé, mais ceux qui y participent vont en porter les échos sur tout le territoire.

Union Nationale
des Syndicats Agricoles.



LOUIS RAVAZ : Une triste nouvelle nous parvient du Midi : la mort de Louis Ravaz, directeur du « Progrès Agricole et Viticole », ancien directeur de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, ami et disciple du maître Pierre Viala.

FOIRE DE L'ANJOU : Rappelons que cette grande manifestation angevine, dont la fondation remonte à 1647, ouvrira ses portes le 27 mai, place de la Rochefoucauld à Angers, et se clôturera le 6 juin.

AVICULTURE : Un Congrès national d'Aviculture se tiendra à Paris, du 2 au 6 juin, au Centre Rural de l'Exposition 1937, Porte Maillot.

A PRAGUE, 50.000 jeunes paysans et 5.000 membres de la cavalerie paysanne défilèrent le 23 mai, au cours des manifestations solennelles du Parti Agraire Tchécoslovaque.

CONTRE LES LIMACES, les escargots, les chenilles, l'ailun en solution, à la dose de 1 à 2 grammes d'ailun par litre d'eau, donne des résultats extraordinaires. Les limaces touchées par les gouttelettes de la solution, se racornissent et meurent presque instantanément.

Le Prix DESTRAIS en Loire-Inférieure

La Société des Agriculteurs de France a décidé d'attribuer cette année au département de la Loire-Inférieure, l'un des prix Destrais, d'une valeur de mille francs, à décerner en un ou deux prix, et nous a chargé de l'organisation de ce Concours.

Ce Concours est ouvert à TOUS les cultivateurs de la Loire-Inférieure (propriétaires, fermiers ou métayers) cultivant au moins 10 hectares emblavés en céréales (blé, avoine, orge, seigle, blé noir) et qui auront obtenu les meilleures récoltes. On tiendra compte, en outre, des conditions de culture et des soins apportés.

Prière à ceux qui veulent concourir, de bien vouloir se faire inscrire, dès maintenant. Ecrire ou s'adresser à M. Favre, Syndicat des Agriculteurs, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes.

Caisse Mutuelle d'Allocations Familiales Agricoles DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

SIÈGE SOCIAL : 14, Rue Charles-Monselet - NANTES

BULLETIN D'ADHÉSION

Je, soussigné _____
demeurant à _____
(adresse complète)
Profession _____ déclare adhérer à la CAISSE MUTUELLE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES AGRICOLES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Je déclare occuper habituellement :
1° _____ employés ou ouvriers d'une façon permanente ;
2° totaliser par an _____ journées, en moyenne, de journaliers ou journalières.

Je m'engage, en outre, à fournir à la Caisse tous renseignements et justifications qu'elle pourrait me demander.

A _____ le _____ 1937
(SIGNATURE)
(à joindre à la main « lu et approuvé »)

Découper ce Bulletin d'Adhésion, après l'avoir rempli et signé. Retournez-le au Siège du Syndicat Central des Agriculteurs, 3, place Petite-Hollande, Nantes, ou remettez-le à l'Agent ou Secrétaire du Syndicat.

Une décision illégale qui va encourager les fraudes sur le prix du blé

Le ministre de l'Agriculture vient de prendre une décision arbitraire dont les conséquences sont infiniment graves.

Voici les faits.

La Commission des Farines de la Seine, réunie le 4 mai, a calculé, comme chaque mois, le prix de la farine payable en tenant compte de tous les éléments : prix du blé, des farines basses et issues, de la marge de mouture, etc.

Ce calcul donne un prix de 235 francs. Compte tenu de la prime de cuisson de la boulangerie, soit 75 francs, cette taxe de la farine correspond à un prix du pain de 2 fr. 40, en hausse de 10 centimes sur le prix actuel en vigueur.

Le Gouvernement — sans toucher ni à la « marge de mouture », ni à la « prime de cuisson » — a décidé de bloquer le prix du pain sans tenir compte de la hausse de la farine, ni de la hausse mensuelle du prix du blé. La même décision s'applique à tous les départements.

Les producteurs de blé, seuls, vont faire les frais de cette décision illégale.

Les marges de mouture et de panification ont été relevées récemment avec l'application des nouvelles lois sociales en meunerie et en boulangerie.

Meuniers et boulangers soutiennent qu'une révision aboutirait actuellement à un nouveau relèvement, en raison de la hausse du prix de la vie, des matières premières, etc...

L'Administration pensait au contraire, avec les représentants de l'agriculture, qu'une révision permettrait de comprimer ces marges.

Quoi qu'il en soit, le problème n'est pas tranché : une révision de la marge de mouture, commencée il y a quelques mois par l'Administration, se traîne sans conclusion.

Quant à la marge de cuisson, l'Administration semble hésiter et n'entreprend aucune enquête à ce sujet. Dans cette incertitude, le Gouvernement tourne la difficulté.

Il bloque le prix du pain.

Les marges restant intangibles c'est, indirectement, bloquer le prix du blé.

C'est inciter les meuniers à ne pas tenir compte de l'augmentation, qui est légale, de 1 fr. 50 par mois, jusqu'à la fin de la campagne.

De deux choses l'une : ou bien la

marge de mouture et la marge de cuisson sont exagérées.

Alors, qu'attend le Gouvernement pour les réduire ?

Il avait promis cependant de diminuer l'écart entre les prix à la production et les prix à la consommation. Cet écart n'a pas été réduit, il a été augmenté.

Où bien, la hausse des salaires, la hausse du prix de la vie, etc., justifient le maintien de ces marges élevées.

Alors les producteurs de blé ne veulent pas faire indirectement les frais de ces hausses, par une compression indirecte du prix du blé.

Le prix du blé doit s'élever chaque mois, légalement.

Ce relèvement entraîne une hausse correspondante du prix de la farine et du pain.

Où bien, on réduira les marges de mouture et de cuisson pour empêcher la hausse du pain.

Où bien, si l'on ne peut pas réduire ces marges, la hausse du pain ne peut pas être évitée.

Mais pas de solution hypocrite. Avec la décision du ministre, les meuniers vont se refuser à payer le blé à sa valeur légale. Nous allons voir renaître et fleurir les truquages sur le poids spécifique, sur les impuretés, les ristournes de la main à la main, les farines mélangées de farines basses, etc., bref les mille et un moyens qui existent pour tourner la taxe.

Certains départements sont à peu près ou complètement vidés de blés.

D'autres sont encore chargés ; la situation fait apparaître tous les défauts d'une « répartition » dans laquelle l'Office est complètement empêtré.

En bloquant indirectement le prix du blé, on va acculer ces départements à la fraude.

Est-ce cela qu'on veut ?

Et la prochaine campagne ? Le prix du blé devra être très largement relevé.

Faut-il interpréter la décision du ministre comme la volonté de s'opposer, quoi qu'il arrive, à la hausse du prix du blé, afin que les cultivateurs paient seuls les frais de la politique économique du Gouvernement ?

Les meilleurs chevaux ayant débuté à 2 ans n'ont paru sur les hippodromes qu'à la fin de leur 2^e année, aussi bien en France qu'en Angleterre et n'ont risqué leur chance qu'en rares occasions.

L'inconvénient des courses de 2 ans, c'est l'obligation de commencer l'entraînement trop tôt. Cet inconvénient est certainement atténué avec des modèles légers, facilement entraîna-

bles, mais aggravé avec des chevaux importants.

Or, le reproche que l'on adresse aux trotteurs américains est précisément cette légèreté, cette insignifiance du modèle qu'on critique si ardemment, non sans raison.

Nous travaillons pour nous et non pour les autres. Nous faisons les chevaux qui nous sont nécessaires, parce que nos sociétés sont des sociétés d'encouragement à l'amélioration des races et non à la fabrication d'animaux destinés au fonctionnement d'entreprises de jeux ou de tripiots.

Ce qui incite certains propriétaires à désirer le début des trotteurs à 2 ans provient du fait que cette année sur le plateau de Gravelle on y a vu des phénomènes de 3 ans trotter, en vue des prochaines épreuves de cet âge, à des vitesses impressionnantes : on attribue cette précocité au fait qu'ils trottaient depuis un an. Combien durera ce bel élan ? Nul ne le sait.

En tout cas, l'avis d'un seul éleveur ne saurait, comme l'héroïdelle, faire le printemps. Il existe des syndicats d'éleveurs et de propriétaires dont l'opinion serait intéressante à connaître et dont la Société du demi-sang pourrait s'inspirer avant de prendre une décision d'une telle gravité.

Il faut en tout cas se convaincre de cette vérité : si vous voulez des 3 ans, des 4 ans et des 5 ans, même vos 2 ans !

Commandant G.-H. MARCHAL
(L'Eperon)



... Mais il ne faut rien exagérer

Je lis dans *Le Trotteur* du 14 février 1937, une proposition inquiétante signée : « Un éleveur ».

Il ne s'agit rien de moins que d'instaurer des courses de trotteurs, pour 2 ans.

Il faut espérer que la Société du demi-sang qui a jusqu'ici fait preuve d'un bon sens remarquable, à telle enseigne qu'elle est devenue la plus florissante des Sociétés de courses parisiennes et que ses exemples sont maintenant suivis, en partie, par les Sociétés de galop, ne se laissera pas gagner à cette idée.

Que les leçons de l'expérience des courses au galop lui soient profitables. Sans vouloir revenir sur tout le mal que l'abus des courses de 2 ans a causé au pur sang, il me suffira de dire que la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, reconnaissant le fait, a reculé au mois de juin les débuts des 2 ans, autres que ceux à réclamer ou à vendre.

Or, le cheval de pur sang est un animal léger, bien nourri en avoine, qui ne peut être comparé aux trotteurs ; la meilleure preuve en est dans le fait que le cheval de pur sang peut fournir dans l'armée le service de cheval d'armes à 4 ans, alors que le demi-sang n'est cheval de rang qu'à 7 ans. La raison en est simple : le cheval de demi-sang est d'une formation tardive, par le fait de sa masse et de son ossature, et il faut bien reconnaître qu'il n'est pas poussé en avoine comme le pur sang.

Et cette nécessité de laisser au cheval de conformation puissante le temps d'atteindre son plein développement est telle que dans les écuries d'entraînement au galop bien dirigées, les chevaux massifs ne courent pas à 2 ans. Ils ne s'en trouvent pas plus mal, bien au contraire, et il serait trop long de citer le grand nombre de cracks qui ont fait leur entrée sur le turf qu'à 3 ans.

Les meilleurs chevaux ayant débuté à 2 ans n'ont paru sur les hippodromes qu'à la fin de leur 2^e année, aussi bien en France qu'en Angleterre et n'ont risqué leur chance qu'en rares occasions.

L'inconvénient des courses de 2 ans, c'est l'obligation de commencer l'entraînement trop tôt. Cet inconvénient est certainement atténué avec des modèles légers, facilement entraîna-

bles, mais aggravé avec des chevaux importants.

Or, le reproche que l'on adresse aux trotteurs américains est précisément cette légèreté, cette insignifiance du modèle qu'on critique si ardemment, non sans raison.

Nous travaillons pour nous et non pour les autres. Nous faisons les chevaux qui nous sont nécessaires, parce que nos sociétés sont des sociétés d'encouragement à l'amélioration des races et non à la fabrication d'animaux destinés au fonctionnement d'entreprises de jeux ou de tripiots.

Ce qui incite certains propriétaires à désirer le début des trotteurs à 2 ans provient du fait que cette année sur le plateau de Gravelle on y a vu des phénomènes de 3 ans trotter, en vue des prochaines épreuves de cet âge, à des vitesses impressionnantes : on attribue cette précocité au fait qu'ils trottaient depuis un an. Combien durera ce bel élan ? Nul ne le sait.

En tout cas, l'avis d'un seul éleveur ne saurait, comme l'héroïdelle, faire le printemps. Il existe des syndicats d'éleveurs et de propriétaires dont l'opinion serait intéressante à connaître et dont la Société du demi-sang pourrait s'inspirer avant de prendre une décision d'une telle gravité.

Il faut en tout cas se convaincre de cette vérité : si vous voulez des 3 ans, des 4 ans et des 5 ans, même vos 2 ans !

Commandant G.-H. MARCHAL
(L'Eperon)

LA POLITIQUE AGRICOLE

La Paysannerie qui meurt

De 1912 à 1935, la superficie des terres incultes en France est passée de 3,6 millions à 5,4 millions d'hectares. Perte de 1 million 800.000 hectares.

Mais le territoire total de la France a augmenté après la guerre de 2,1 millions d'hectares.

L'extension réelle des terres en friches dépasse donc de beaucoup 1,8 millions d'hectares.

Elle doit se chiffrer certainement entre 2 millions 1/2 et 3 millions d'hectares.

De 1892 à 1929, en moins de 40 ans, 1.736.000 chefs de petites exploitations agricoles ont déserté la Terre. Quelle perte cela représente-t-il pour l'agriculture ?

Le recensement de toutes les données statistiques permet de le chiffrer :

De 1891 à 1931, la population « rurale » de la France a diminué de 24,03 millions à 20,41 millions. Perte : 3,62 millions.

De 1911 à 1931, pour cette seule période de 20 ans, la réduction de la population « rurale » atteint 1 million 679.000.

Mais les départements recouverts nous ont apporté 1 million 9, et en même temps le nombre des étrangers s'est accru de 1 million 7, soit au total un apport total de 3 millions 6.

La population rurale de la France dans ses limites d'avant 1913, a certainement diminué de 4 1/2 à 5 millions de 1891 à 1931, dont près de 3 millions depuis 1911.

Cette perte atteint essentiellement la population « agricole » elle-même. Et le mal s'est aggravé après la guerre. Il s'aggrave encore tous les jours.

De 1921 à 1931, en 10 ans, la population agricole « active » (travailleurs hommes et femmes) a diminué de 1.314.000.

Ces travailleurs, chefs d'exploitation, ouvriers, domestiques, salariés, n'ont pas quitté la terre seule. Leurs familles, les enfants, travailleurs de demain, l'ont désertée avec eux.

Si l'on en juge d'après le rapport qui existe entre la population agricole « active » et la population « agricole totale », c'est au bas mot, avant 1931, de 2 millions à 2 millions 1/2 d'âmes que l'agriculture a perdu en dix ans.

Depuis 1931, surtout ces dernières

années, la crise agricole a pris une effrayante acuité. L'exode rural s'est accéléré.

Depuis 10 mois, le déséquilibre tragique entre la situation des travailleurs des villes et celle des paysans précipite la désertion des campagnes à une allure désordonnée.

On frémit en pensant aux résultats des futurs recensements qui enregistreront le mal de cette période désastreuse.

Il suffit de parcourir nos campagnes pour en juger :

Sur la terre qui ne paie plus, combien de fermes ne sont plus ni réparées ni entretenues. Combien de villages abandonnés tombent en ruine.

Nos villages bientôt ne seront plus habités que par des vieux.

La paysannerie se meurt. Elle était condamnée hier par une folle politique d'industrialisation et d'expansion qui dominait le pouvoir de l'argent.

Elle est condamnée aujourd'hui par la démographie d'une politique marxiste qui ne veut connaître et défendre que les prolétaires des villes, que les consommateurs des villes.

D'autres pays, surpeuplés, ne perdent pas un pouce de leur sol insuffisant pour les nourrir. Par tous les moyens, ils soutiennent leur agriculture.

La France, elle, dépeuple volontairement ses campagnes ; elle abandonne sa terre comme si elle n'était plus capable ou n'avait plus le courage de défendre sa propre vie.

POUR FAVORISER CEUX QUI DESERTENT LA TERRE

M. Dessirier poursuit ses études statistiques sur la situation économique générale.

Il publie à « Paris-Midi » les chiffres « indices » suivants :

Pouvoir d'achat actuel de l'Agriculture :

30 % inférieur à celui d'avant-guerre.

Nous ajoutons : Coefficient de la recette de la récolte de blé : 3,9.

Des Ouvriers des Villes :

54 % supérieur à celui d'avant-guerre.

Coefficient des salaires ouvriers urbains : 8 à 12.

Le Commerce Franco-Américain

Le Journal Officiel du 2 avril nous a appris que « les taxes de licence sur les pommes et poires sont suspendues pour le 2^e trimestre 1937 ».

En fait, ce décret réduit brusquement notre protection douanière de 48 fr. par quintal pour les poires et de 32 fr. pour les pommes. Il risque donc de causer un préjudice très grave aux producteurs de fruits de notre pays, qui ont cependant particulièrement besoin d'être soutenus.

Au point de vue de notre économie générale, cette mesure paraît d'ailleurs difficilement justifiable. Pour l'année 1935, le déficit de nos échanges commerciaux avec les Etats-Unis atteignait 1.070 millions ; en 1936, ce déficit s'élevait à 1.657 millions et pour les deux premiers mois de 1937 à 458 millions. A la lumière de ces chiffres, nous apparaît bien mauvais commercant.

Si l'on ajoute que l'accord commercial franco-américain de mai 1936 a eu pour résultat d'accroître nos achats de fruits en U.S.A. d'une valeur supérieure à l'accroissement de nos ventes de vins, il apparaît nettement que nous sommes aussi mauvais défenseurs de notre économie agricole que nous le sommes de notre économie nationale toute entière.

Déséquilibre

Quand les campagnes se sont vidées et que l'on aura accumulé des masses considérables de travailleurs dans les villes, songe-t-on au formidable explosif que l'on aura ainsi imprudemment créé ?

Que se passera-t-il à la première crise qui privera de leur emploi des centaines, des milliers de travailleurs ?

Une telle imprudence mériterait qu'on s'attarde à en peser les conséquences. Au lieu de cela, on embauche à tour de bras dans les usines, aux chemins de fer, partout où l'on peut concentrer des masses de travailleurs. Mais si l'on parcourt nos campagnes, on constate que nos villages deviennent désertiques, que les champs sont vides, la friche est prête à gagner.

Au lieu de conserver ce paysan nourrisseur de la société, conservateur de la race, puissant facteur d'équilibre, on le ruine par une politique économique à contre sens et on l'appelle en ville.

Gare à l'explosion !

Y a-t-il encore un Parlement ?

L'après-midi du vendredi 7 mai, la Chambre des députés a voté, en quelques minutes six lois, sans aucune discussion.

Six lois sans importance, peut-on croire ?

Les paysans jugeront : l'une de ces lois, votée sans plus de discussion que les autres, sur la proposition de M. Parsal, député communiste de la Seine, réduit et réglemente la durée du travail salarié en agriculture.

Voici, in extenso, à la fois le texte et le compte rendu des quelques minutes de séance qui ont suffi à nos législateurs pour réglementer souverainement la durée et la répartition des journées de travail et de repos dans nos fermes.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. André Parsal et plusieurs de ses collègues sur la réduction et la limitation du temps de travail et l'application du repos hebdomadaire aux ouvriers agricoles et similaires.

Cette affaire a été inscrite à l'ordre du jour sous réserve qu'il n'y ait pas débat, en exécution des articles 97 et 99 du règlement.

Je consulte la Chambre sur le passage aux articles.

(La Chambre, consultée, décide de passer aux articles.)

M. le Président. — Article premier. — Le temps de travail maximum des ouvriers agricoles et similaires est limité à deux mille quatre cents heures par an pour trois cents journées de travail.

Soit uniformément à raison de huit heures par jour ou quarante-huit heures par semaine de six journées de travail ;

Soit, par mois ou saison, à raison de :

Trois mois à sept heures par jour ou quarante-deux heures par semaine de six journées de travail ;

Six mois à huit heures par jour ou quarante-huit heures par semaine de six journées de travail ;

Trois mois à neuf heures par jour ou cinquante-quatre heures par semaine de six journées de travail.

Je mets aux voix l'article premier. (L'article premier, mis aux voix, est adopté.)

Art. 2. — Exceptionnellement pour les périodes de grands travaux ou pour la rentrée de certaines récoltes périssables, la journée maximum de travail pourra être de dix heures et la semaine de soixante heures pour une période n'excédant pas un mois par an. (Adopté.)

Art. 3. — Il ne sera pas admis de dérogation à la présente loi, sauf dans les cas exceptionnels, auxquels cas, les heures supplémentaires seront majorées de 33 %, sans préjudice des primes et avantages consacrés par les usages locaux. (Adopté.)

Art. 4. — Dans les régions où, par suite des us et coutumes, ou de conventions collectives de travail, le temps de travail est inférieur à celui prévu par la présente loi, les conditions actuellement en vigueur seront maintenues de droit. (Adopté.)

Art. 5. — Chaque semaine, l'ouvrier agricole et similaire aura droit à une journée de repos intégral à prendre le dimanche. Dérogation pourra être accordée une fois par mois au maximum par ouvrier pour les soins à donner au bétail.

Dans les circonstances exceptionnelles, le travail du dimanche pourra être admis ; dans ce cas, le repos hebdomadaire devra être accordé un autre jour, dans la semaine qui suit ou le mois en cours. (Adopté.)

Art. 6. — Toute stipulation, soit dans des contrats collectifs, soit dans des contrats individuels, contraire à la présente loi, est nulle et non avenue. (Adopté.)

Art. 7. — Les modalités d'application de la présente loi seront fixées, soit par région, soit par catégorie d'ouvriers, par décrets d'administration publique, rendus sur proposition du Ministre du Travail et du Ministre de l'Agriculture, après consultation des syndicats ouvriers et patronaux les plus représentatifs. La promulgation des décrets d'administration pu-

bligue devra être terminée dans le délai maximum d'un an. (Adopté.)

Art. 8. — Aucune diminution dans le niveau de la vie des travailleurs ne peut résulter de l'application de la présente loi, qui ne peut être une cause déterminante de la réduction de la rémunération ouvrière (salaires et avantages accessoires). (Adopté.)

Art. 9. — Les inspecteurs du travail seront compétents pour contrôler l'application de la loi. (Adopté.)

Art. 10. — En cas d'infraction à la présente loi, les employeurs seront passibles d'une amende par ouvrier de 50 francs au minimum à 100 francs au maximum. En cas de récidive, l'amende sera portée à 100 francs au minimum et à 500 francs au maximum. (Adopté.)

Art. 11. — Toutes dispositions contraires à la présente loi sont abrogées. (Adopté.)

Art. 12. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies. Un règlement d'administration publique, rendu conformément aux dispositions de l'article 7, fixera pour l'Algérie et les colonies les modalités de répartition du temps de travail prévues à l'article 1^{er}. (Adopté.)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi. (L'ensemble de la proposition de loi, mis aux voix, est adopté.)

Ainsi, sans qu'aucun député agricole ait fait entendre la moindre protestation, la Chambre a soumis l'agriculture à une réglementation de travail rigide, inspirée des conditions de travail industriel, avec tout un appareil d'amendes et de contrôle des inspecteurs du travail dans les fermes.

L'Union Nationale des Syndicats Agricoles, organisme représentatif de la paysannerie, n'a pas attendu qu'un Parlement « introuvable » enregistre purement et simplement le texte d'un député de la Seine pour se préoccuper des conditions de travail des ouvriers agricoles.

Les réalisations du syndicalisme agricole en faveur des ouvriers et domestiques de ferme en sont le garant. On l'a bien vu au Congrès syndical de Caen.

Mais qu'ils soient ouvriers ou chefs d'exploitation, les paysans groupés au sein de l'Union Nationale, s'ils sont favorables aux limitations corporatives du travail, n'admettent pas une réglementation unique et rigide votée si légèrement, en quelques instants, et sans consultation du syndicalisme.

Point de résultat incertain Avec les Engrais St-Gobain.

Qu'attend le Conseil d'Etat ?

Depuis bientôt huit mois, le Conseil d'Etat a été saisi d'un recours de M. Le Roy-Ladurie, agriculteur, président de la Chambre d'Agriculture du Calvados, demandant l'annulation de la décision prise par le Conseil central de l'Office du Blé, fixant le prix du blé à 140 francs.

Que la décision prise soit illégale, il n'est point besoin d'en apporter à nouveau la démonstration. L'obligation était faite à l'Office de fixer un prix moyen qui ne devait en aucun cas être inférieur à un coefficient de majoration moyen par rapport à 1914 de l'indice pondéré du prix de la vie, des salaires, des produits ou objets d'utilisation courante dans les exploitations rurales et de l'ensemble des charges pesant sur la production.

C'était, si la loi avait été observée, le coefficient 6 appliqué au prix d'avant-guerre, comme le Ministre lui-même l'avait reconnu au cours des débats parlementaires, c'est-à-dire 162 francs. La fixation du prix du blé à 140 francs, que les producteurs ont acceptée, pour ne pas laisser le Ministre, arbitre de la situation, libre de fixer un prix inférieur, a fait perdre à la culture 22 francs par quintal. Sur une récolte de 66 millions de quintaux, c'est près de 1 milliard et demi dont la culture a été frustrée.

Perte d'autant plus sensible que la dévaluation est venue accroître ses charges sans aucune contrepartie.

Le Conseil d'Etat attendra-t-il que la récolte de 1936 soit complètement vendue pour rendre son jugement ? On dit que l'Office du Blé et l'Administration multiplient les obstacles pour retarder la décision attendue.

Evidemment, il faut éviter par tous les moyens que le prix de 140 francs soit déclaré illégal avant le mois d'août, époque à laquelle l'Office sera appelé à statuer à nouveau.

A. G. P. B.

Le Sénat et les Assurances Sociales Agricoles

Le 29 avril est venue devant le Sénat l'interpellation de M. Emile Cassez sur les conditions d'application à l'agriculture de la loi des assurances sociales.

« Le monde agricole tient à ce que rien ne soit modifié au régime spécial actuel des assurances sociales qui lui est appliqué, a dit en substance le sénateur de la Haute-Marne. Mon intervention n'a d'autre but que d'obtenir du Gouvernement la garantie qu'il ne sera pas touché à ce régime spécial. Une circulaire récente du ministère du Travail en a laissé prévoir la fin. Il faut vider le débat. »

L'ancien ministre a rappelé alors qu'en votant les assurances sociales, le Parlement avait reconnu la nécessité d'instituer pour les agriculteurs un statut particulier.

Nullement hostile à une amélioration du système, M. Cassez a émis la suggestion suivante : il serait, selon lui, possible, tout en conservant les trois catégories actuelles, d'instaurer un régime spécial pour tous les salariés agricoles dont la situation est supérieure à celle à laquelle se réfère la plus élevée de ces trois catégories. Dans cette nouvelle catégorie, les versements seraient supérieurs et, par voie de conséquence, les prestations seraient accrues.

Après diverses interventions de MM. Dormann et Joseph Faure notamment, M. Lebas a déclaré que l'interpellation de M. Cassez avait pour origine un malentendu imputable à une mauvaise interprétation de la circulaire visée plus haut. Se déclarant tout disposé à protéger la mutualité agricole, le ministre exposa que le nombre des cotisants aux assurances sociales agricoles était de 600.000 en 1934 et de 700.000 en 1935. Quant aux assurés facultatifs, leur nombre a augmenté. Au 1^{er} janvier 1932, il était de 90.000 ; au 1^{er} janvier 1936, de 130.000. En résumé, l'assurance sociale était pratiquée par 238 caisses de mutualité agricole et 85 sections agricoles de caisses départementales. Etr ce qui concerne la capitalisation, 52 % des assurés agricoles sont affiliés à des caisses mutuelles spécifiquement agricoles, 18 % à des caisses mutuelles non spécifiquement agricoles, et 30 % aux caisses de retraite de l'Etat. D'autre part, les assurances maladies et maternité fonctionnent dans de très bonnes conditions, grâce à un contrôle vigilant.

« Le Parlement, a conclu M. Lebas, apporte lui-même sa collaboration à l'œuvre entreprise et je le remercie de cet effort, en lui renouvelant l'assurance formelle que tant que je serais ministre du Travail, il ne sera jamais touché aux caisses d'assurances agricoles et à leur bon fonctionnement. »

En conclusion du débat, l'ordre du jour suivant fut adopté à l'unanimité des trois cents votants : « Le Sénat, favorable au développement de la mutualité professionnelle, soucieux d'améliorer le sort des ouvriers agricoles salariés et celui des exploitants assurés facultatifs par le maintien du régime spécial des assurances sociales agricoles et par leur développement dans le cadre de la mutualité, prenant acte des déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

L'Etat héritier

Le taux des taxes successorales, en France, fait de l'Etat un gros participant aux héritages et aboutit, en quelques générations, à la suppression de fait de la propriété. A l'heure actuelle, les droits de succession peuvent atteindre le plafond de 25 % en ligne directe et entre époux ; 40 % en ligne collatérale ; 50 % entre parents au quatrième degré et étrangers.

Un fils qui hérite de son père une somme de 300.000 francs paye, en France, 45.000 francs ; aux Etats-Unis, il ne paye rien. Il paye 12.000 francs en Angleterre ; 9.000 francs en Italie ; 8.000 francs en Belgique ; 3.000 francs en Pologne ; 19.000 francs en Autriche.

L'annuité successorale pour les fortunes moyennes dans notre pays a diminué d'au moins un quart depuis 1912. Pour les grosses fortunes, la diminution est des trois quarts.

Mais, depuis cette période, on peut assurer que la fraude a augmenté. L'explication est simple : ruraux et propriétaires urbains sont atteints pleinement, tandis que les porteurs de titres ont souvent pu échapper à la loi.

Ainsi, comme il est fatal en pareil cas, l'impôt se dévore lui-même. Chacun cherche à s'y soustraire, et, quand il est impossible de le faire, les gens qui le subissent sont, de génération en génération, fatalement conduits à la ruine.

Alerte ! Défendons les Libertés syndicales

Le syndicalisme doit être pour le professionnel un moyen de défendre la liberté de son travail et la dignité de sa vie individuelle et familiale. Il est né de la réaction des besoins de liberté contre l'oppression des puissances économiques modernes, ou de l'Etat.

Il ne faut pas qu'il tourne à l'oppression de l'individu et de la famille par la collectivité : Etat ou Soviet.

Ce serait un résultat dérisoire et lamentable du splendide effort d'affranchissement et d'amélioration des travailleurs de l'usine et de la terre que représenterait le mouvement syndical des cinquante dernières années.

Or, nous crions casse-con !

A la faveur d'une idéologie marxiste recouverte d'une phrasologie aussi trompeuse que grandiloquente, on tend, en France, à établir, étape par étape, la domination de certains organismes syndicaux à la faveur de monopoles réservés à un Etat dont ils deviennent chaque jour davantage les maîtres, déclarés ou occultes.

L'offensive la plus récente est celle qui se camoufle du titre de *Réglementation de l'embauchage et du débouchage* dont on fait, ces temps-ci, grand bruit.

On ne vise à rien d'autre qu'à établir le monopole de l'Etat en matière de placement de la main-d'œuvre.

Une loi, en préparation, déciderait la suppression complète de tout organisme de placement privé, payant ou non, particulier, syndical, mutualiste ou de bienfaisance.

Seuls des offices publics de placement, gérés par des fonctionnaires, auraient le droit d'opérer des placements.

Par prudente tactique, on prétend laisser pour le moment l'agriculture à l'écart de cette réglementation. Mais on sent combien naïfs seraient les agriculteurs qui se fieraient à la durée d'une telle promesse, une fois que le régime serait généralisé à toutes les autres branches de l'économie nationale, y compris même les domestiques attachés à la personne. L'exemple des lois sociales (conventions collectives, allocations, congés payés, etc...) qui devaient primitivement s'appliquer à la seule industrie et que l'on est en train d'étendre à l'agriculture doit servir de leçon aux aveugles ou aux égoïstes qui croient volontiers que l'incendie du voisin épargnera leur maison et so dispensent maladroitement de lui porter secours et d'enrayer le fléau qui demain les dévorera eux-mêmes. C'est reculer pour mieux sauter.

Des offices publics de placement investis d'un privilège présenteraient les défauts de tout monopole : indolence, irresponsabilité, par manque d'intérêt personnel, incomptence, paperasserie, formalisme exagéré, etc... et les dangers de toute gestion par l'Etat : ingérence de la politique, partialité, faveur, domination des partis et des factions.

Il n'est pas besoin de dire que les raisons qui ont poussé la C. G. T. à suggérer, par une intense pression morale, cette solution au Gouvernement, Elles sautent aux yeux de tous.

Devant les résistances qui se manifestent, notamment au sein du Conseil National Economique où la question est à l'étude, on lâche un peu de lest et l'on parle maintenant de donner aux syndicats professionnels et aux sociétés de se-

L'aménagement des dettes agricoles

M. Monnet, ministre de l'Agriculture, aurait l'intention de déposer prochainement sur le bureau de la Chambre des députés, un nouveau projet de loi relatif à l'aménagement des dettes agricoles. Nous n'en connaissons pas encore les termes exacts, cependant on est en droit de se demander si le problème des dettes agricoles a été bien posé. Les expériences faites dans de nombreux pays étrangers ont prouvé en effet que la plupart des mesures législatives tendant à l'aménagement des dettes agricoles, ne constituent que des expédients dont l'effet ne peut être que temporaire et partiel. Bien souvent le remède a été pire que le mal. En particulier, les solutions radicales, telles que conversion forcée des dettes ; réduction du taux de l'intérêt et du capital, moratoire, ont généralement donné des résultats contraires à ceux que l'on espérait, du fait qu'elles plaçaient les instituteurs financiers dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements vis-à-vis des déposants et mettraient d'ailleurs de façon durable des bailleurs de fonds. Il en est résulté une contraction considérable du crédit.

Le problème se pose en bref, de la façon suivante. L'agriculture est endettée. Cet endettement a pu être chiffré, approximativement à 10 milliards de francs ? Il s'agit donc, non

seulement de faciliter le remboursement des dettes par des mesures qui s'efforcent de respecter les obligations contractuelles (remboursement échelonné, suspension des mesures exécutoires, accords directs entre débiteurs et créanciers, etc...) mais aussi et surtout de supprimer les causes du surtoi.

Ces causes sont aujourd'hui bien connues. La baisse catastrophique du pouvoir d'achat de notre agriculture est due à la fois à la surproduction nationale et mondiale, à la concurrence faite à nos produits par les denrées coloniales et étrangères, à l'organisation insuffisante de la production et à l'augmentation des charges de la culture (main-d'œuvre, charges sociales, achats, impôts, etc...) et depuis un an au développement d'une politique marxiste.

En conséquence, seul un programme précis tenant compte de ces divers éléments et tendant au relèvement général des prix agricoles, au niveau des frais de production, permettra d'améliorer de façon durable la situation agricole et d'alléger l'endettement de nos populations rurales.

« Les syndicats professionnels » peuvent librement créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et les demandes d'emplois... »

Défendons intégralement cette liberté constitutionnelle, car si nous laissons entamer par un coin notre patrimoine de liberté professionnelle, tout y passera.

Le cas est grave. Pour la première fois, l'on tente de revenir sur les prérogatives syndicales reconnues par la loi.

Luttons avec énergie et, sur le terrain agricole qui est le nôtre, tout en soutenant la liberté des autres groupements dont, en cette matière, nous sommes solidaires, développons, si elle existe, créons là où elle n'existe pas, au sein de nos Unions ou de nos grands syndicats, ces organismes de placement qui doivent constituer une branche importante — et jusqu'ici peut-être un peu négligée — de notre action professionnelle.

Faisons-le pour rendre service aux employeurs et aux employés du monde agricole.

Faisons-le aussi pour défendre notre liberté contre les entreprises de ceux qui rêveraient d'établir peu à peu en France, par d'insidieux et progressifs moyens de détail, la dictature du prolétariat.

Roger GRAND.

POUDRE AGRI-TOX
Garantie sans Poison

LE DORYPHORE
et tous les insectes nuisibles aux cultures maraichères

Grande richesse en principes actifs.
Très Fine - Très Adhérente
Très Economique
(Consommation maximum : 15 kg à l'hectare)
5^e le FLY-TOX, 22, rue de Marignan, Paris

En vente au SYNDICAT

Bientôt le **DORYPHORE** envahira vos pommes de terre

Combattre-le énergiquement, facilement, économiquement sans aucun danger d'intoxication, avec

BORTOX-CONCENTRÉ
(en poudre)

Approvisionnez-vous dès à présent de BORTOX pour traiter dès l'apparition des larves

Bortox-Spécial (poudrages). **Bortox-Mouillable** (pulvérisations) contre pucerons, chenilles, altises, etc.

Bortox-Appât, contre les courtilières.

En vente dans tous les Syndicats et Négociants
Renseignements, Cie Bordelaise, 24, rue du Calvaire, NANTES

Ne remettez pas à demain
L'emploi des Engrais St-Gobain.



STATION ŒNOLOGIQUE REGIONALE D'ANGERS
ET SERVICE DES RECHERCHES
INTERESSANT LA PRODUCTION FRUITIÈRE

Viticulture

ETAT DE LA VÉGÉTATION. — Au 12 mai, les pousses les plus développées du long bois mesuraient, en moyenne, 17 cm, dans le Chenin, 23 cm, dans le Gamay et 26 dans le Cabernet. Elles avaient sensiblement la même longueur qu'en 1936, à pareille date.

La sortie des « lames » est plutôt importante, sauf, peut-être, dans les vignes qui ont gelé à la mi-avril, en 1936. On compte jusqu'à deux et, quelquefois, trois grappes par pousse dans le Gamay, et une ou deux sur le contre-bourgeon. Les grappes sont déjà bien développées. Dans le Chenin, qui présente souvent deux grappes par pousse et une sur le contre-bourgeon, le développement est moindre.

Les premiers papillons de Cochylys ont été capturés, au vignoble de Belle-Beille, le 10 mai. Les captures sont encore peu nombreuses dans les pièges-indicateurs et elles ne sont pas continues.

Il faut cependant songer à commencer, ces prochains jours, les traitements dans les cépages hâtifs, comme le Gamay; puis on les continuera dans les vignes de Chenin.

TRAITEMENTS D'ASSURANCE. — Leur but est, avant tout, d'assurer, quoi qu'il arrive, une récolte. Pour cela, il faut préserver la grappe — sans négliger la feuille — pendant qu'elle est encore facile à atteindre, contre les premières attaques de la Cochylys ou de l'Endémis et du Mildiou, qui sont, dans notre région, les grands destructeurs de la récolte. On doit apporter d'autant plus de soins à ces premiers traitements que, plus tard, sauf exception, on réussit moins facilement à atteindre les grappes.

Beaucoup de vignes, en 1936, ont été sérieusement envahies par la Cochylys, et bien qu'il n'ait pas forcément une relation entre deux invasions, la deuxième pouvant être limitée par le développement des ennemis naturels du parasite, d'autant plus nombreux, souvent, que celui-ci est plus abondant, il sera sage, cependant, cette année, d'apporter tous ses soins aux premiers traitements. On devra même, dans l'avenir, les renouveler tous les ans, qu'elle qu'elle soit l'importance de l'invasion de l'année précédente. Etant donné, en effet, les difficultés que présentent les traitements de la grappe, on ne peut espérer arriver à une destruction complète de l'insecte. Le but, plus modeste du viticulteur, doit être de limiter, en nombre et en importance, les grandes invasions dont il a particulièrement à souffrir. Il n'y parviendra que par des traitements bien faits et renouvelés tous les ans. C'est ainsi qu'à notre vignoble de Belle-Beille, depuis 11 ans, nous avons vu diminuer progressivement la Cochylys et l'Endémis; il est évidemment plus facile de se défendre dans une vigne isolée qu'en plein vignoble.

A ces traitements d'assurance nous ajouterons, en juillet et en août, des poudrages sur lesquels nous reviendrons en temps utile.

EXECUTION DES TRAITEMENTS. — Le premier traitement sera exécuté vers le 20 mai et l'on commencera par les vignes les plus avancées en végétation. On se guidera principalement sur le développement de la grappe. C'est lorsque les boutons floraux commencent à se séparer qu'il convient de faire le premier traitement d'assurance. Le second suivra 8 à 10 jours plus tard, avant que les feuilles forment écran devant les grappes. Celles-ci devront être inondées par le jet de l'appareil. Pour cela, il ne faut pas ménager la bouillie, et mieux vaut faire une pulvérisation copieuse avec une bouillie un peu diluée qu'un traitement parcimonieux avec un liquide plus concentré.

Le produit auquel nous avons tous recours, est la bouillie cupro-arsénicale, constituée, par exemple, par une bouillie bordelaise franchement alcaline (1,5 ou 2% de sulfate de cuivre et 1 kg, par hecto d'arséniate de plomb).

Entre les deux traitements d'assurance, on pourra avantageusement placer un soufrage.

Si le mois de juin est humide, un troisième sulfatage avec une simple bouillie bordelaise, sans arséniate de plomb s'imposera avant la floraison.

combattre les rongeurs des nouveaux-nés, l'écéma infantile, les gercures des seins, les dartres,
Pommade CALMYL
s'élève sans difficulté après usage
5 francs dans toutes les Pharmacies
ou Laboratoire PINCHINAT
12, rue Jemmapes, NANTES



Importante Manifestation Chevaline A LA FOIRE COMMERCIALE DE NANTES

LES 3 ET 4 JUILLET

CONCOURS DE POULAINS ET POULICHES NES EN 1934

22.500 francs de prix, dont 15.000 offerts par le Gouvernement de la République et 7.500 francs par le Comité de la Foire-Exposition.

Pour poulains hongres et pouliches de trois ans nés et élevés dans la circonscription du dépôt d'étalons de La Roche-sur-Yon.

1^{re} Catégorie : Pouliches de trait breton ou de type cob, saillies en 1937 et ayant obtenu une prime de reproduction dans un concours de l'Administration des Haras.

2^e Catégorie : Pouliches de demi-sang saillies en 1937 et ayant obtenu une prime de reproduction dans un concours de l'Administration des Haras.

3^e Catégorie : Poulains hongres et pouliches de demi-sang ayant été primés en 1937 dans un concours de l'Administration des Haras ou de la Société Hippique Française.

Les primes, qui pourront atteindre le nombre de 36, ne seront pas inférieures à 400 francs. Toutefois, par application des dispositions du décret-loi du 16 juillet 1935, elles subiront une réduction de 10 pour cent.

Opérations du jury : 3 juillet, à 14 heures, au Champ de Mars.
Exposition et défilé : 4 juillet, au Champ de Mars.

A propos des Allocations Familiales

Un de nos adhérents nous demande :

1^o Si les employeurs, n'ayant des ouvriers agricoles qu'une partie de l'année, sont obligés de payer autant que ceux qui les emploient à l'année; ou si la somme à verser sera proportionnée au nombre de journées?

2^o Si les ouvriers travaillant à leur compte une partie de l'année, touchent la prime pour toute l'année, ou en proportion du nombre de journées faites chez les autres?

Voici les réponses que nous pouvons faire, actuellement, à ces deux questions :

— Le processus du règlement des cotisations sera arrêté, sous peu et définitivement, à la Préfecture de Nantes, par le Comité d'Entente des Allocations Familiales Agricoles.

Les versements seront établis : soit par journée de travail, avec un taux qui sera fixé par le Comité d'Entente; soit (ce qui paraît plus vraisemblable) d'après un pourcentage sur les salaires — avantages en nature compris — et qui serait fixé d'un commun accord pour la Loire-Inférieure.

— D'une façon générale, les allocations familiales agricoles seront payées au prorata des journées faites par l'ouvrier, ou du salaire encaissé. Nous croyons savoir que la question des 75 journées de travail sera revue et corrigée.

R. P.

en MAI-JUIN-JUILLET

l'engrais qui conviendra le mieux à toutes vos cultures

Pommes de terre - Betteraves

Mais - Choux, etc...

c'est le

PHOSAMO

normal ou riche

car il est

complet, homogène,
chimiquement neutre,
à base des meilleurs éléments
fertilisants, entièrement solubles

En vente dans tous les dépôts
du Syndicat

clament pour les travailleurs de la terre la juste rémunération de leur labeur, sous forme d'une revalorisation des produits du sol et de l'obtention d'avantages équivalents à ceux accordés aux travailleurs des villes, sous une forme adaptée aux nécessités de la vie rurale.

« Récemment en outre des facilités pour l'accès des travailleurs de la terre à la petite propriété et le maintien au sol de la famille paysanne, sous l'égide d'une politique économique et sociale à prédominance nettement rurale. »

A Troilrières

Troisième réunion mensuelle du Front Paysan, M. Sébert, maire, présente aux cultivateurs MM. Bertrand et Gosselin.

Après que ceux-ci eurent exposé le but du Front Paysan, un bureau fut constitué pour en parfaire l'organisation dans la commune.

Les Cours pratiques d'Apiculture au Rucher-Ecole du Parc de Procé

Le dimanche 2 mai, la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure recommençait ses cours gratuits au Rucher-Ecole du Parc de Procé, à Nantes. Une centaine de personnes assistaient à ce cours, et parmi celles-ci, beaucoup de jeunes agriculteurs, venus de très loin, avec le fervent désir de s'intéresser à l'élevage des abeilles.

M. Etienne Giraud, du Landreau, absent à cause d'un deuil de famille, fut remplacé par M. Louis Chevrier, de Nantes, qui fit l'exposé théorique du cours, et par M. René Giraud, de Blain, qui termina par les manipulations pratiques.

CONTENU D'UNE RUCHE

Le contenu d'une ruche s'appelle une colonie. Celle-ci comprend : une reine, des ouvrières, des mâles et du couvain.

La reine est la mère de toutes les autres abeilles. Elle a pour mission de pondre des œufs depuis le printemps jusqu'à la fin de l'automne. Ces œufs deviennent des ouvrières ou des mâles, selon la grandeur de la cellule où ils ont été déposés.

L'ouvrière sort de la cellule 21 jours après la ponte de l'œuf, tandis que le mâle éclot 24 jours après.

C'est en construisant des cellules plus grandes, en forme de gland et dirigées de haut en bas, que les ouvrières élèvent de nouvelles mères quand le besoin s'en fait sentir.

(A suivre).



Agence à Nantes : PERSYN & BOUCAUD, 28, rue du Cué-Robert

LE MEILLEUR ENGRAIS

Chacun sait que les diverses catégories d'engrais : azotés, phosphatés et potassiques, ont chacune un rôle bien défini dans la nutrition des plantes.

Personne ne doit ignorer que l'azote, par exemple, n'a pas la même action que l'acide phosphorique ou que la potasse, et que toute récolte a besoin d'une fumure équilibrée et complète.

Il n'y a donc pas d'engrais meilleurs les uns que les autres, et c'est un non-sens que de l'affirmer. Cependant, bien souvent des cultivateurs disent : « le meilleur engrais pour le blé, c'est le nitrate de soude ou le sulfate d'ammoniaque; pour les prairies, ce sont les scories; pour les betteraves et les pommes de terre, c'est la potasse. » Tout en émettant ce jugement, qui n'est ni fondé dans la théorie ni dans la pratique, il faut admettre, tout de même, qu'il y a une corrélation entre certaines catégories d'engrais et leur effet sur la végétation de certaines plantes.

C'est effectivement le cas, par exemple, pour les plantes sarclées, pommes de terre et betteraves, qui, comme toutes les autres, ont besoin d'une fumure équilibrée, mais pour lesquelles un élément, la potasse, est absorbé en plus forte quantité que les autres : l'élément potasse doit donc, pour ce qui concerne ces plantes, avoir plus d'effets que les autres. Si l'on considère, par exemple, les principaux éléments minéraux absorbés par une pomme de terre (feuilles et tubercules) on trouve les rapports suivants :

- 3 pour l'azote ;
- 1 pour l'acide phosphorique ;
- 5 pour la potasse.

Ainsi donc, pour la pomme de terre, l'élément dominant, celui qui est absorbé en plus forte proportion est la potasse; quand cette plante est élevée dans le sol 3 kg d'azote et 1 kg d'acide phosphorique, il lui faut également trouver 5 kg de potasse. L'engrais en est à peu près de même pour les autres plantes sarclées (betteraves fourragères, choux fourragères).

La pratique suivant toujours la théorie et les résultats de l'analyse, il s'en suit qu'aucune culture de plantes sarclées ne doit être entreprise sans un apport très élevé d'engrais potassiques.

Les doses normales habituellement employées pour les cultures de pom-

X. DE LA POYPE,
Ingénieur agronome.

Chemins de Fer de l'Etat

FÊTE FOLKLORIQUE AUX SABLES-D'OLONNE

LE 6 JUIN 1937

Le 6 juin 1937, à l'occasion de la Fête Folklorique aux Sables-d'Olonne, des billets spéciaux comportant une réduction de 50 % pour Les Sables-d'Olonne seront délivrés au départ des gares situées sur les sections de lignes suivantes :

Nantes à La Rochelle - Cholet à Clisson - Fontenay-le-Comte à Veilluire - Thouars à Olonne-sur-Mer (à destination des Sables-d'Olonne).

Pour les prix des billets et les horaires des trains, renseignez-vous dans les gares intéressées.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 17 Mai 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	10 10	9 30	8 20	11 00	6 05	5 10	4 10	6 82
VACHES.....	10 10	8 80	7 90	11 50	6 05	4 85	3 95	7 35
TAUREAUX.....	8 60	8 20	7 80	8 80	5 15	4 50	3 90	5 45
VEAUX.....	13 80	12 80	11 80	14 80	8 28	7 30	6 50	8 88
MOUTONS.....	15 60	14 80	9 50	16 90	7 80	5 55	4 18	8 45
PORCS.....	9 14	8 56	6 56	9 56	6 40	6 00	4 60	6 70

Du Jeudi 20 Mai 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	10 00	9 10	8 00	11 00	6 00	5 00	4 00	6 82
VACHES.....	10 00	8 60	7 70	11 50	6 00	4 75	3 85	7 35
TAUREAUX.....	8 50	8 10	7 70	8 80	5 10	4 45	3 85	5 45
VEAUX.....	13 80	12 80	11 80	14 80	8 28	7 30	6 50	9 17
MOUTONS.....	15 60	11 70	9 40	16 90	7 80	5 50	4 13	8 45
PORCS.....	8 86	8 28	6 42	9 42	6 20	5 80	4 50	6 60

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 120 bœufs; 85 vaches; 15 taureaux; 25 veaux; 180 porcs.
MAINE-ET-LOIRE. — 490 bœufs; 375 vaches; 45 taureaux; 130 veaux; 200 porcs.
VENDEE. — 190 bœufs; 175 vaches; 25 taureaux.
MORBIHAN. — Néant.

A la Commission des Cours

La Commission des Cours a pris les décisions suivantes : gros bestiaux, pas de changement; moutons et brebis, baisse vingt centimes au kilo de viande net; porcs, baisse dix centimes au kilo centimes, sauf en extra; agneaux, pas de changement; moutons et brebis, baisse vingt centimes au kilo de viande net; porcs, baisse dix centimes au kilo centimes, sauf en extra; agneaux, pas de changement.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Peille-Hollande, NANTES



NOS MERCURIALES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

87. — DEMI-MUIDS, tonnettes, barriques, demi-barriques, Tous genres. H. Charon, 36, quai Malakoff, Nantes (près Gare Orléans). Téléph. 142.66.

88. — A vendre POISSONS d'un jour, EUFS à couvrir, race Noire de Challans, Leghorn, Faverolles. Couveuses et éleveuses « Nationale »; Chien d'arrêt. Elevage de Saint-Père-en-Retz. Timbre réponse.

90. — A louer à Saint-Sébastien, FERME de 5 hectares, libre de suite. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Minier, expert, à Saint-Sébastien.

91. — Elevage Port-Bossinot, St-Philbert-de-Grand-Lieu (L.-I.) : EUFS canards nantais, coucous Malines, Leghorn, 24 fr. la douzaine. PIGEONS mondains, adultes, 50 fr. le couple. LAPINS Vendée, sevrage, 30 fr.; adultes, 55 fr.

92. — A louer pour 1^{er} novembre 1937, commune de Saint-Aignan, BORDERIE de 5 hectares. S'adresser M. Templier, expert, 50, avenue Pasteur, à Nantes.

93. — A vendre une BATTEUSE « Paul », n° 42. Très bon état. Adresse au Syndicat.

94. — A louer, pour la Toussaint prochaine, FERME de 6 hectares 1/2, terres, prés, vignes, commune de Bouguenais, près Rezé. S'adresser au Syndicat.

95. — A louer, pour le 1^{er} novembre prochain, UNE BORDERIE en terre et vigne, de 7 à 8 hectares, en la commune du Landreau. La terre à ferme et les vignes à moitié et à tâche. S'adresser au Syndicat.

96. — A louer de suite ou au 21 septembre 1937, UNE FERME de 44 hectares, située près gare d'Herbignac. S'adresser à M. Gérard, 3, quai Henri-Chureau, Saint-Nazaire.

97. — A louer en Saint-Herblain, pour la Toussaint 1938, UNE FERME ou bien UNE METAIRIE de 23 hectares, route de Vannes, au 9^e kilomètre. S'adresser M. de Carcouët, Saint-Herblain.

DEMANDES

71. — Cherche MENAGE retraité, très recommandable, pour garder château, 5 kilom. La Baule; logement, chauffage, légères rétributions pendant séjour propriété, suivant service rendu. S'adresser de Bentzmann, Bissin, Guérande.

73. — On demande pour la campagne : 1^o FEMME sérieuse, cuisine, toutes mains; 2^o HOMME sérieux, jardinier, ayant permis de conduire. S'adresser au Syndicat.

74. — On demande MENAGE cultivateur-vigneron, femme occupée ou non, références exigées; emploi libre de suite. Ecrire au Bureau du journal.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 24 mai, — Quilly, Saint-Joachim.

Mardi 25, — Bourgneuf-en-Retz, Conquereuil, Joué-sur-Erdre, Montoir-de-Bretagne, Nantes, Saint-André-des-Eaux, Vallet, Saint-Julien-de-Vouvantes.

Mercredi 26, — Châteaubriant, Mesquer, Herbignac, Missillac, Savenay.

Jeudi 27, — Plessé.
Vendredi 28, — Fégréac.
Dimanche 30, — Assérac, Saint-Hilaire-de-Chaléons.

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour : Nantes, le 19 mai.

Farine de froment..... 220
Blé..... 113
Avoine grise ou noire..... 113
Avoine bigarrée..... 109
Sarrasin Bretagne..... 103
Orge indigène (Côtes-du-N.)..... 116
Orge Maroie..... 116
Maïs Indo-Chine..... 111
Son région, bonne fabrication..... 55
Riz Saigon N° 1..... 93

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ des lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
DE NANTES
ET DE CAMPAGNE

Cours du 14 mai

VEAUX : 478. — Le kilo sur pied : 1^{re} qualité, 5,90 à 7,50. Moyenne, 6,70. A déduire pour la campagne, 0,80 par kilo; moyenne, 5,90.

BŒUFS : 54. — Le demi-kilo net : Devant : 1^{re} qualité, 2,50 à 3 fr.; 2^e qualité, 1,75 à 2,25; 3^e qualité, 1,25 à 1,50. — Derrière : 1^{re} qualité, 6,25 à 6,50; 2^e qualité, 5,50 à 6 fr.; 3^e qualité, 4,75 à 5,25.

MOUTONS : 208. — Le demi-kilo net : 1^{re} qualité, 7,50 à 8 fr.; 2^e qualité, 6,25 à 7,25.

AGNEAUX. — Sans tarif.

Fourrages

Paille de blé :
bottelle..... 240
pressée..... 250

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 19 mai.

Artichauts, les 12, 12 fr. — Asperges, la botte, 5 fr. — Betteraves, les six, 5 fr. — Carottes, le paquet, 1 fr. 25. — Choux pommes, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. — Coriandes, le kilo, 8 fr. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chénopées, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 20, 3 fr. — Navets, la botte, 1 fr. 75. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 2 fr. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Radis, les 12, 4 fr. — Tomates, le kilo, 4 fr. — Pommes de terre nouvelles, le kilo, 1 fr. 60; vieilles, 0 fr. 65.

Marché des Innocents

POMMES DE TERRE

Paris, le 19 mai.

Vieilles pommes de terre, les 100 kilos vrac départ : Saucisse rouge, grosses tritiques Bretagne, 30 à 33; tout venant, 25 à 30; Loiret, 35; Etoile du Loiret, 25; Eerstelingen Nord, 25 à 30; Loiret, 40; Ronde jaune Bretagne, 26; Sarthe, 27 à 28; Loiret, 30; Auvergne, 28; Rosa Est, 30; Loiret, 25 à 30 (nominal); Morbihan, 30.

Pommes de terre nouvelles : Hyères, 95; Châteaubriant, Cavaillon, 105; Saint-Pol-de-Léon, 90 à 95; Paimpol, 100, logées.

CAROTTES, — Saint-Omer, 100 fr-vrac, départ.
NAVETS, — Nouveaux, Perpignan, 75, logé.

OIGNONS, — Pas d'oignons nouveaux français, Oignons d'Egypte, 105 à 140, départ Marseille.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris, — Marché Libre.
Balles pressées, haute densité, les 100 kilos départ : Centre, Ouest, Nord : Paille de blé, 14,50 à 16 fr. d'avoir, 13,50 à 14,50; d'orge ou escourgeon, 12,50 à 13.

Foin, 16 à 22; Luzerne, 20 à 22; Trèfle, 19,50 à 20,50.

LEGUMES SECS

Paris, le 19 mai.
Les 100 kilos logés départ : Flageolet Nord, 215; Lingots Nord, 305; Vendée, 290. Chénopées Arpajon, Dourdan extra, 264; avec 10 % de blancs, 200; ordinaires, 150. Plats Midi nature, 315; gros, 330; extra, 355. Cocos Vendée, 215. Pois ronds et cassés, sans changement. Lentilles vertes du Puy, 340; Cantal, triées, 275 à 300.

Boissons

Vins du Midi, 13 fr. 50 à 14 fr. 50 le degré.
Eaux-de-vie de cidre 75 fr. 75 à 6 fr. 25 le degré, départ. Peu d'affaires.

Chanvres

Bourse du Mans, incotés.

La Terre

PAR
Marie DE WAILLY

— Ce n'est pas cela que je vous demande. Votre fille avait-elle de l'affection pour son fiancé ?
— Les filles ne racontent pas ces petites affaires-là, Monsieur le commissaire.
Un gendarme de planton dans la cour de la ferme, frappait à la porte et à l'« Entrez » sonore du magistrat, il vint lui murmurer quelques mots à l'oreille.
— C'est bien, fit celui-ci, faites-le attendre, ne le laissez pas communiquer avec personne, je vais les entendre.
Puis, s'adressant de nouveau à Joseph Pivard :
— Vous faites celui qui ne comprend pas. Votre fille aimait-elle d'amour Ovide Nédens ?
— Je... je crois...

— N'a-t-elle jamais aimé un autre gargon du village ?
— C'est avec Ovide qu'elle s'est mariée.
— C'est entendu, mais quelqu'un n'a-t-il pas courtisé votre fille avant Nédens ?... Par exemple, Ephrem Chandiére.
Une bouffée de colère monta au cerveau du vieux qui s'écria :
— Ephrem !... un « commis » qui doit faire vivre son père et sa mère... vous voulez rire, Monsieur le commissaire.
— Oui ou non, Chandiére a-t-il songé à épouser Rosa ?...
— Pour y penser, il y a pensé, mais lorsqu'Ovide s'est déclaré, vous comprenez que j'ai envoyé le commis Baillet se promener et même que j'ai dit...
— Vous avez dit ?

Le villageois hésitait :
— Allons, parlez...
— Voilà ! Comme Ephrem venait rôder autour de notre maison pour voir Rosa, j'ai dit à ma fille que, si je voyais encore son amoureux, je décrocherais mon fusil et que je le salerais... je ne voulais pas le tuer, Monsieur le commissaire... la preuve, c'est que j'avais chargé mon fusil avec du gros sel.
— Je vous crois. Qu'a répondu votre fille ?
— Elle a pleurniché un peu et puis elle s'est fait une raison.
— Et Chandiére ?
— Je ne l'ai pas revu. Rosa l'avait prévenu, sans doute.
— Le croyez-vous coupable de tuer Nédens ?
— Saisi par la question, le père Pivard recula de deux pas.
C'était un paysan dans toute l'acception du mot, avec les qualités et les défauts du paysan. Il aimait la terre. Pour la posséder, il n'avait pas craint de violenter le cœur de sa fille, mais il était franc et incapable d'une méchante action, aussi il répondit avec toute l'indignation de sa conscience de brave homme :
— Ephrem tuer Ovide... peut-être, dans un coup de colère... une « bêtise »... oui, mais l'attendre derrière un buisson, lâchement, et le « des-

endre » comme une bête malaisante... non...
— Vous pouvez vous retirer, mais ne vous éloignez pas, j'en ai encore besoin de vous.
Demeuré seul avec son greffier et le brigadier de gendarmerie, le commissaire se renversa sur le dossier de sa chaise en demandant :
— Qu'en pensez-vous ?
Les deux hommes hochèrent la tête et le greffier, qui était Couvin, de naissance, un peu apparenté avec les Nédens, les Chandiére et les Pivard, comme on trouve des cousines au village, se contenta de remuer les papiers du dossier, mais le brigadier, qui avait vu le jour à Jodoigne et n'avait pas d'attache dans le pays, déclara :
— C'est le boucher qui a fait le coup.
— Attendez ! dit rudement le magistrat, je connais un peu la famille Chandiére, ce sont de braves gens. J'ai connu Ephrem lorsqu'il est venu apprendre son métier à Couvin ; il était doux et tranquille... Enfin, nous verrons bien...
« Il y a là deux douaniers qui demandent à me parler au sujet de l'assassinat. Voulez-vous les faire entrer, commandant ? » (1)
Le brigadier obéit.

Vêtus de leur uniforme kaki à liserés verts, les deux hommes saluèrent en mettant la main au képi.
— Un était vieux, déjà grisonnant, et portait sur sa manche le mince galon du sous-brigadier.
— L'autre était tout jeune, très grand, très mince, très blond et imberbe.
Le magistrat, qui connaissait le plus vieux, lui tendit la main :
— Vous savez quelque chose se rapportant au meurtre ? demanda-t-il.
Ce fut le sous-brigadier qui répondit :
— Nous connaissons l'assassin.
— Ah ! ah !... Asseyez-vous donc et racontez-moi cela.
Les deux hommes prirent des chaises, s'installèrent. Familièrement, le magistrat leur offrit à chacun un cigare, puis il tendit l'œil au greffier et au brigadier, avant d'en aller un lui-même (2).
Les cinq hommes s'entourèrent voluptueusement de fumée et le greffier se prépara à écrire.
— Oui, nous connaissons l'assassin, reprit le sous-brigadier, autant qu'on peut le connaître sans l'avoir vu tirer.
Le douanier approuva par de petits signes de tête.
— Voilà l'affaire, poursuivit le narrateur. Baurain et moi nous

étions de service, embusqués derrière une haie entre la maison du garde-bois au coin de la route de Brully à Petite-Chapelle.
— Celle qui passe devant le cimetière ?
— Parfaitement. C'était le 29 juillet.
— Mais il y a quinze jours !
— Oui.
— Et c'est cette nuit que le fermier a été assassiné ?
D'une voix douce et timide, Baurain prit la parole :
— Lorsqu'on veut tuer un homme, on y pense bien quinze jours à l'avance, Monsieur le commissaire.
— Poursuivez, ordonna le magistrat.
— Donc continua le sous-brigadier, il pouvait être dix heures, dix heures un quart, nous étions en embuscade avec Baurain, ici présent, la nuit était claire comme en plein jour, ce qui nous permit de reconnaître un couple qui descendait de la Forge du Prince, vers le Brully.
— C'était ?
— Rosa Pivard et Ephrem Chandiére.
— Deux semaines avant la nocce ?
— Oui ; nous qui savions que la fille Pivard allait épouser Ovide

Nédens, nous commençons à rire et, histoire de passer le temps... en embuscade, il est long... nous avons tendu l'oreille.
— Ah ! ah ! que disaient-ils ?
— C'était Ephrem qui parlait et il fallait entendre de quel ton !... Il disait : « Pour te débarrasser, il n'y avait qu'une chose à faire... Ton père voulait prendre son fusil pour me tuer, mais il y en a un autre aussi au manteau de la cheminée, chez nous. Je chasse, je pouvais me mettre à l'affût et quand Ovide serait venu... » Il n'acheva pas, interrompu par Rosa dont la voix s'étranglait de terreur en s'écriant : « Tais-toi !... »
— Voilà, en effet, des paroles significatives, mais qui ne sont pas un aveu, ni même une préméditation...
— Naturellement, intervint Baurain de sa voix douce, Van Peuch et moi, nous le savons, Monsieur le commissaire, mais ne trouvez-vous pas étrange le rapprochement de cette... supposition et la façon dont le fermier a été assassiné : attendi un soir, à l'affût ?...
(A suivre).

(1) Au pays wallon, un brigadier de gendarmerie est appelé « commandant ».
(2) Cette attitude invraisemblable en France est toute naturelle chez nos alliés.

Cours des Vins

MUSCADET... 650 à 700
GROS-PLANT... 350 à 450
VIN BLANC D'HYBRIDES... 300 à 350

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talencas).
Le demi-kilo :
Bœuf... 1re catégorie, 9 à 15 fr.; 2e catégorie, 2,50 à 3,50; 3e catégorie, 1 à 2,50.
Veau... 1re catégorie, 7 à 12 fr.; 2e catégorie, 6,50; 3e catégorie, 4,50 à 6 fr.
Mouton... 1re catégorie, 10 fr.; 2e catégorie, 8 à 9 fr.; 3e catégorie, 6 fr.
Porc... 4 à 8 fr.
Beurre... 6 fr. à 7 fr. 75.
Œufs... La douzaine, 4 fr. 50, 14.
Poulets... 9 à 10 fr.
Lapins... 5 fr. 50.

ANGENIS
Poulets gras, la livre, 7,50 à 8,50; canards, 3,50; pigeons, la couple, 6 à 8 fr.; lapins, la pièce, 2,50 à 3 fr.; œufs, la douzaine, 3,75 à 4 fr.; beurre, la livre, 5 à 5,50; veaux, le kilo, 6 à 7 fr.; porcs, 5,75 à 5,80; porcs de lait, 130 à 175 fr.

CANDÉ, 17 mai.
Blé, 150 fr.; orge, 130 à 140 fr.; avoine, 125 à 130 fr.; paille, les 1.000 kilos, 230 à 245 fr.; pailles, la couple, 22 à 28 fr.; poulets, la couple, 26 à 32 fr.; canards, la couple, 26 à 32 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; pigeons, la couple, 8 à 9 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,25; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; porcs gras, le kilo, 5,75 à 6 fr.; porcs maigres, 6 à 6,25; porcelets, la pièce, 130 à 180 fr.

CHATEAUBRIANT, 19 mai.
Avoine, 113 à 115 fr.; orge, 120 à 122 fr.; sarrasin, 118 à 120 fr.; son, 74 à 75 fr.
Cidre ordinaire, 80 à 85 fr. la barrique.
Beurre en gros, le kilo, 10,50; détail, 12 fr.; œufs, la douzaine, en gros 4,25; détail, 4,50.
La pièce : poulets, 12 à 14 fr.; pigeons, 8 à 10 fr.; lapins, 8 à 12 fr.; bœufs maigres, 1,500 à 2,200 fr.; bœufs gras, 4,75 à 5,25 le kilo; vaches laitières ou amouillantes, 1,400 à 2,700 fr. pièce; vaches grasses, 4,50 à 4,75 le kilo; génisses, 1,200 à 2,100 fr. pièce; veaux gras, 6,75 à 7,25 le kilo; moutons, 4,75 à 5 fr.; porcs de lait, 120 à 130 fr.; porcs maigres, 200 à 250 fr.; porcs gras, 5,90 à 6 fr. le kilo.

BLAIN, 15 mai.
Blé (taxe officielle), 150 fr.; farines, 218 à 221 fr.; sons, 60 à 70 fr.; avoines, 113 à 118 fr.; orge, 118 à 125 fr.; seigle, 112 à 116 fr.; sarrasin, 103 à 108 fr.; paille, 115 à 130 fr.; 500 kilos; foin, 140 à 145 fr.; beurre de laitier, 8 à 8,50 la livre; beurre ordinaire, 6 à 6,50; lait, 1,10 le litre; œufs, 3 à 3,50 la douz.; poulets et pigeons, 18 à 22 fr. la couple; canards, 10 à 12 fr.; lapins, 8 à 9 fr. la pièce; Cidre, 105 à 120 fr. la barrique (droits de circulation en sus); au détail, 0,75 à 0,90 le litre. Pommes de terre, 50 à 60 fr. — Beurre sur pied, 3,75 à 4,30 le kilo; vaches, 2,80 à 3,70; taureaux, 3 à 3,80; génisses, 4,25 à 4,50; veaux, 6 à 6,50; moutons et agneaux, 5 à 5,50; porcs gras, 5,50 à 5,70; courants, 240 à 350 fr.; porcelets de six semaines à trois mois, 110 à 230 fr.

NOZAY, 17 mai.
Blé, taxé, 150 fr.; avoine, 115 à 120 fr.; seigle, 115 à 116 fr.; orge, 118 à 120 fr.; sarrasin, 100 à 101 fr.; son, 69 à 70 fr.; son de sarrasin, 89 à 90 fr.; Cidre, la barrique, 95 à 105 fr.; première qualité, 110 à 120 fr. droits en sus.
Poulets jeunes, la couple, 24 à 54 fr. (15 fr. le kilo vivant); poules, la couple, 14 à 18 fr.; pigeons, la couple, 6,50 à 7 fr.; lapins, pièce, 10 à 14 fr. (5 fr. le kilo vivant).
Beurre en gros, 10 fr. le kilo; détail, 11 à 11,25; œufs, 3,75 à 4 fr.

Le kilo sur pied, animaux de boucherie bonne qualité; génisses lourdes, 4 à 4,50; bœufs, 3,75 à 4,20; vaches, 2,50 à 3,50; veaux, 6,25 à 6,50; moutons, 4,25 à 5 fr.; agneaux, 6,25 à 6,50; porcs gras, 5,75 à 6,25; moutons, 4,25 à 5 fr.; génisses, 1,200 à 1,600 fr.; porcs de lait, 110 à 140 fr.

LA ROCHE-BERNARD
Froment, 145-147 fr.; avoine, 106 fr.; blé noir, 104-108 fr.; seigle, 108 fr.; orge, 108 fr.
Les 500 kilos : foin, 130-140 fr.; paille, 125-130 fr.
Poulets, la couple, gros 60 à 85 fr.; moyens 40 à 55 fr.; petits 30 à 40 fr.; canards, la pièce, 19 à 24 fr.; oies, 32 à 38 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 18 à 30 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
Poulets, très peu sur le marché; œufs, la douzaine, 3,80 à 4,20; beurre, la livre, 6,50 à 7,25; veaux, amenés et vendus 90, le kilo 6,50 à 6,75.

CLISSON
Blé, 150 fr.; farine, 212 à 213 fr.; avoine, 125 fr.; son, 60 à 65 fr.; mais semence, 180 fr. Foin, les 500 kilos, 125 fr.; paille, 125 fr.; Poulets, la couple, gros 42 à 50 fr.; moyens 33 à 41 fr.; petits 30 à 32 fr.; lapins, la pièce, 12 à 20 fr.; œufs, la douzaine, 4,50; beurre, le demi-kilo, fermier 6,50, de boucherie 7,50. Bœufs gras, le kilo sur pied, 3,25 à 4,25; bœufs de travail, la

poires, 5,50 à 5,70; porcs maigres, 250 à 350 fr.; porcs de lait, 90 à 120 fr.

POUR LES GRANDS : bicyclettes, Pandemon, Pneus, Eclairages et les multiples accessoires qui composent un vélo.
POUR LES PETITS : des milliers de jouets mécaniques (si nécessaires à leur développement physique) Vélos Jouets, Tricycles, Autos, Pâtinettes, etc.
POUR LES MAMANS : une gamme incomparable de Voitures d'Enfants tous modèles, à des Prix imbattables.
que vous pourrez obtenir à 25 % de leur valeur réelle.
GRAND COMPTOIR VELOPEDIQUE NANTAIS
1, place Bretagne, NANTES - Téléph. 125-57
Avant de fixer votre choix, renseignez-vous ailleurs et vous achèterez chez nous ensuite.
LE MIEUX ASSORTI ET LE MOINS CHER DE TOUTE LA REGION

VOITURES D'ENFANTS
23, Chauss. Madeleine - Nantes
MAINGUY
— Lits, Literie de Bébé —

tons, 4,25 à 5 fr.; agneaux, 6,25 à 6,50; porcs gras, 5,70 à 5,80.
Porcelets laitons six à huit semaines, 110 à 140 fr.; porcelets deux à trois mois, 150 à 220 fr.; courants trois à quatre mois, 230 à 330 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES
Froment, cours de l'officine; avoine, 125-130 fr.; blé noir, 110-115 fr.; seigle, 110-112 fr.; orge, 120-125 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 35 à 105 fr.
Poulets, la couple, gros 50 à 35 fr.; moyens, 28 à 30 fr.; petits 18 à 22 fr.; canards, la pièce, 15 à 16 fr.; oies, 13 à 22 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 4,75 à 5 fr.; Cidre, la barrique, 120 à 130 fr.

Le kilo sur pied : Bœufs gras, 4,75 à 5,25; vaches grasses, 3,75 à 4,10; taureaux, 3,10 à 3,50; veaux, 6,50 à 6,70; veaux de lait, 6,70 à 6,80; moutons, 6 à 7 fr.; porcs, 5 à 5,25.
Bœufs de travail, la paire, 4,50 à 6,000 fr.; vaches laitières, l'unité, 1,300 à 2,000 fr.; génisses, 1,200 à 1,600 fr.; porcs de lait, 110 à 140 fr.

LA ROCHE-BERNARD
Froment, 145-147 fr.; avoine, 106 fr.; blé noir, 104-108 fr.; seigle, 108 fr.; orge, 108 fr.
Les 500 kilos : foin, 130-140 fr.; paille, 125-130 fr.
Poulets, la couple, gros 60 à 85 fr.; moyens 40 à 55 fr.; petits 30 à 40 fr.; canards, la pièce, 19 à 24 fr.; oies, 32 à 38 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 18 à 30 fr.

LA ROCHE-BERNARD
Froment, 145-147 fr.; avoine, 106 fr.; blé noir, 104-108 fr.; seigle, 108 fr.; orge, 108 fr.
Les 500 kilos : foin, 130-140 fr.; paille, 125-130 fr.
Poulets, la couple, gros 60 à 85 fr.; moyens 40 à 55 fr.; petits 30 à 40 fr.; canards, la pièce, 19 à 24 fr.; oies, 32 à 38 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 18 à 30 fr.

LA ROCHE-BERNARD
Froment, 145-147 fr.; avoine, 106 fr.; blé noir, 104-108 fr.; seigle, 108 fr.; orge, 108 fr.
Les 500 kilos : foin, 130-140 fr.; paille, 125-130 fr.
Poulets, la couple, gros 60 à 85 fr.; moyens 40 à 55 fr.; petits 30 à 40 fr.; canards, la pièce, 19 à 24 fr.; oies, 32 à 38 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 18 à 30 fr.

LA ROCHE-BERNARD
Froment, 145-147 fr.; avoine, 106 fr.; blé noir, 104-108 fr.; seigle, 108 fr.; orge, 108 fr.
Les 500 kilos : foin, 130-140 fr.; paille, 125-130 fr.
Poulets, la couple, gros 60 à 85 fr.; moyens 40 à 55 fr.; petits 30 à 40 fr.; canards, la pièce, 19 à 24 fr.; oies, 32 à 38 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 18 à 30 fr.

LA ROCHE-BERNARD
Froment, 145-147 fr.; avoine, 106 fr.; blé noir, 104-108 fr.; seigle, 108 fr.; orge, 108 fr.
Les 500 kilos : foin, 130-140 fr.; paille, 125-130 fr.
Poulets, la couple, gros 60 à 85 fr.; moyens 40 à 55 fr.; petits 30 à 40 fr.; canards, la pièce, 19 à 24 fr.; oies, 32 à 38 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 18 à 30 fr.

LA ROCHE-BERNARD
Froment, 145-147 fr.; avoine, 106 fr.; blé noir, 104-108 fr.; seigle, 108 fr.; orge, 108 fr.
Les 500 kilos : foin, 130-140 fr.; paille, 125-130 fr.
Poulets, la couple, gros 60 à 85 fr.; moyens 40 à 55 fr.; petits 30 à 40 fr.; canards, la pièce, 19 à 24 fr.; oies, 32 à 38 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 18 à 30 fr.

LA ROCHE-BERNARD
Froment, 145-147 fr.; avoine, 106 fr.; blé noir, 10